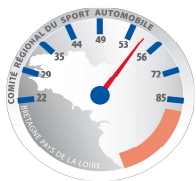


REGLEMENT PARTICULIER du 1^{er} Rallye National V.H.C VIGNOBLE SEVRE & MAINE 08/09/10 juin 2012



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : le **07 avril 2012**.
Ouverture des engagements : le **14 avril 2012**.
Clôture des engagements : le **28 mai 2012** à minuit.
Mise à disposition du road-book : le **02 juin 2012**.
Dates et heures des reconnaissances : voir art 6.2.6.
Vérification administratives - bar du terrain de FOOT (parc concurrents) Mouzillon
Vérification techniques - place de l'Evêché Mouzillon le **08 juin 2012** de 18h00 à 22h00
le **09 juin 2012** de 07h30 à 08h30
Mise en place du parc fermé de départ : le **08 juin 2012** à partir de 18H15 après vérifs techniques.
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : le **08 juin 2012** à 20H30 école publique **Mouzillon**.
Publication des équipages admis au départ : le **09 juin 2012** à 09h00.
Lieu de l'affichage : parc concurrents et parc fermé **Mouzillon**.
Briefing pilotes : document donné aux concurrents lors des vérifs administratives contre élargement.
Briefing voitures VIP et encadrement : le **09 juin 2012** à 08h30 au PC , école publique **Mouzillon**.

Départ **1er concurrent**: sortie de parc fermé le **09 juin 2012** à 09H57.
Arrivée finale 1er concurrent : entrée de parc fermé le **09 juin 2012** à 23h04.
Vérification finale : voir art 1.3.
Publication des résultats officiels du rallye : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.
Remise des prix : le dimanche **10 juin 2012** à 10h30 Place de l'évêché **Mouzillon**.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile PLANTAGENET organise le 08/09/10 juin 2012 en qualité d'organisateur administratif et avec le concours du TEAM 3 PROVINCES organisateur technique un rallye de doublure du Rallye National 2^{ème} DIVISION dénommé :

1^{er} RALLYE NATIONAL V.H.C du VIGNOBLE SEVRE ET MAINE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA :N° 60 en date du : 29 février 2012

Et le visa du comité régional Bretagne Pays de Loire : N° 14 en date du 23 février 2012

Comité d'Organisation

Président : David LEROY

Vice- Président : Philippe GAUTIER

Membres : Valérie BLIN, Freddy GABORIAUD, Vincent DAUPHIN, Pierre-Marie GOURDON, Eric LEROY

Et tous les membres du **TEAM 3 PROVINCES**

Secrétariat du Rallye jusqu'au vendredi matin

Adresse : Thierry MOUILLE la Foulandière 44190 GETIGNE

Téléphone et Fax :02 40 54 38 05 E.mail : t3pthierrymouille@cegetel.net

Permanence du Rallye : Ecole publique à MOUZILLON tel : 02 40 36 32 64

du vendredi 01 juin 2012 au dimanche 03 juin 2012 01h00

Organisateur technique

Nom : TEAM 3 PROVINCES David LEROY

Adresse : 5 rue du Docteur Duboueix 44190 CLISSON

davidleroyt3p@orange.fr tel : 06.17.19.40.97

Tous les membres du TEAM 3 PROVINCES

<http://team3provinces.free.fr>

.1. OFFICIELS

<u>Collège des Commissaires Sportifs :</u>	Président :	M Jacques TROMAS	1202-128570
	Membres :	M Michel ODIETTE	1201-12118
		M Pierre SHUBLER	1202-27374
Secrétaire		Mme Emma RICHARD	1209-1205
<u>Chargés relations avec les concurrents:</u>		M Dominique JOUBERT	1106-14860
		M Jacques MELIS	1201-6680
<u>Parc de regroupement</u>	responsable :	M Dominique JOUBERT	1106-14860
<u>Direction de course :</u>	directeur de course PC :	M Michel LAROULANDIE	1714-8495
	adjoints PC :	M Joseph LORRE	1202-10395
		M Serge FAUVEL	1507-2517
	Directeur de Course délégué ES 1 :	M Jean Louis MINEUR	1209-29169
	Adjoint :	M Gilles MERLIOT	1202-10396
	Directeur de Course délégué ES 2 :	M Patrice DELIAS	1210-18371
	Adjoint :	M Joseph GOURDON	1205-8938
<u>Commissaires Techniques :</u>	Responsable :	M Luc GOURDON	1202-163936
	Responsable VHC :	M Alain GOUPY	1428/24279
		M Gislain RATEL	1202-181601
		M Yves HUBY	1206-4923
		M Jean Luc PHELIPEAU	1110 /9060
<u>Médecin Chef :</u>		Docteur Alain RICHARD	
		Médi-course Dr ALBERTI	
<u>Chronométrateurs :</u>	Responsable :	M Philippe DRONNEAU	1202-148449
		M Stéphane MONFORT	1206-38611
		M Jean Luc BERTRAND	1209-30643
		M Maryse RAGUENEAU	1106-24305
		M Alain DEVIN	1106-37311
		M Patrick CHARON	1209-42548
		M Jean Louis TISSERAND	1106-181287
<u>Classement informatique</u>	responsable :	M Jean Luc COUSSEAU	
		Mme Nelly DRONNEAU	
<u>Voiture tricolore</u>		M Michel BRAUNSTEIN	1203-8940
<u>Voiture balais</u>		M Philippe DRONNEAU	1202-148449
<u>Responsable Commissaires :</u>		Mrs Anthony DUGAST , Stéphane GRAVOT	
<u>Responsable des moyens et services</u>		M Régis LELAN	
<u>Responsable balisage et ES</u>		Mrs Mickaël DURAND, Jérôme DRONNEAU	
<u>Direct internet</u>		M Jean luc COUSSEAU	
<u>Chargés des relations avec la presse :</u>	M Vincent DAUPHIN	vdauphin-goodyear@orange.fr	06.80.64.98.23

A l'exception des membres du collège de l'épreuve, tous les officiels figurant dans ce règlement sont déclarés compétents en tant que « juge de fait » pour la constatation d'infraction dont ils seraient témoins.

.2. ELIGIBILITE

Le Rallye du Vignoble Sèvre et Maine VHC compte pour :

- La Coupe de France VHC des Rallyes 2012 coefficient 1
- Le Trophée VHC du Comité Bretagne Pays de Loire
- Les Trophées de l'ACO
- Les Challenges du TEAM 3 PROVINCES et de l'ASACO PLANTAGENET

1.3. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications **Administratives** qui auront lieu le : **08 juin 2012** de **18h00 à 21h15** et le **09 juin** de **07h15 à 08h15** puis les vérifications **Techniques** qui auront lieu le : **08 juin 2012** de **18h15 à 21h30** et le **09 juin** de **07h30 à 08h30**

A l'issue des vérifications techniques, les voitures seront placées dans un parc fermé de départ obligatoire (surveillé)

Les vérifications finales seront effectuées si démontage : Garage Lesieur à Mouzillon au taux horaire : 45 € TTC

Si un concurrent ne reçoit pas de convocation pour les vérifications le mercredi d'avant l'épreuve, il lui appartient de contacter le secrétariat du rallye pour obtenir cet horaire.

ARTICLE 2. ASSURANCES

2.1. Conforme au règlement standard FFSA 2012.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1.5. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS Toute personne qui désire participer au 1^{er} rallye National Vignoble Sèvre et Maine VHC doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **28 MAI minuit**

3.1.10. Le nombre des engagés est fixé à **15 voitures** maximum en **V.H.C.**. Dans le cas où le nombre d'engagés au 1^{er} Rallye National du Vignoble « MODERNE » (85 engagés) ne serait pas atteint ; le nombre des engagés au 1^{er} Rallye National du Vignoble VHC pourra être augmenté sans toutefois pouvoir dépasser un total de 100 engagés sur les deux épreuves. une liste d'attente pourra être créer.

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **300 €** avant le 21 mai (Cachet de la poste faisant foi)
- avec la publicité facultative des organisateurs : **350 €** avant le 28 mai
- sans la publicité facultative des organisateurs : **700 €** (x 2)

3.1.11.2. CONCURENTS ADMIS Conformément au règlement standard des rallyes VHC F.F.S.A 2012.

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Toute demande non accompagnée du montant des droits d'engagement sera mise automatiquement sur liste d'attente.** Elle ne redeviendra valide qu'à la réception du règlement par le secrétariat de l'épreuve et ceci avant la date de clôture des engagements.

Les forfaits déclarés après le 05 juin 20h30 entraîneront la retenue de 30% des droits d'engagements.

Les forfaits non excusés le 08 juin à 18H00 entraîneront la retenue de la totalité des droits d'engagements.

3.3.1. ORDRE DES DEPARTS

La **1^{ère}** section : le départ sera donné dans l'ordre des numéros attribués avant les « modernes »

Pour la **section suivante** le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités avec possibilité de reclassement des pilotes par le collège des commissaires sportifs.

Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante ;
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où la pénalité d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

1. Pénalité de DIX heures.
2. Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. **VOITURES ADMISES** Conforme au règlement standard des Rallyes VHC FFSA 2012. le PTH est obligatoire.

4.3. **ASSISTANCE** Conforme au règlement standard FFSA 2012.

L'assistance sera autorisée **uniquement** sur le parc concurrents Complexe sportif de Mouzillon , à la sortie de parc fermé ou de regroupement avant les épreuves chronométrées conformément au **road book**

4.3.2.3. il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- **d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures**, La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de **200 €**Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.
- le piquetage est interdit

ARTICLE 5. PUBLICITE

5.1. Les publicités collectives obligatoires seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. **DESCRIPTION**

Le Rallye National du Vignoble Sèvre et Maine représente un parcours de **190.850 km**.

Il est divisé en 1 étape et 5 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de **113.000km**.

Les épreuves spéciales sont : - **la « SABLETTE »** 15.160km ES1 PROLOGUE
- **la « BARBUE »** 13.000km ES 2.4.6.8
- **le « CUL NOIR »** 11.460km ES 3.5.7.9

6.2. **RECONNAISSANCES** Conforme au règlement standard FFSA.

Limitées à 3 passages !!! Il sera remis aux concurrents avec le road book un adhésif numéroté à coller obligatoirement sur le pare-brise du véhicule de reconnaissance côté passager .

L'itinéraire horaire sera communiqué avec le road book. les jours de reconnaissances à :
Café de la LYRE (centre- ville VALLET de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

6.2.6. **Les reconnaissances auront lieu le** : - **samedi 2 juin de 9h00 à 12 h et 14h00 à 22h30.**
- **dimanche 3 juin de 9h00 à 12 h et 14h00 à 22h30.**
- **vendredi 08 juin de 9h00 à 12h00 14h00 à 16h00 et de 18h à 22h30.**

7.2. **DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES** Conforme au règlement standard FFSA 2012

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : combinaisons blanches
- Chef de poste CH et POINT STOP: badges organisations ou chasubles

ARTICLE 8. RECLAMATION - APPEL

8.1. Conforme au règlement standard FFSA 2012.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le collège des commissaires sportifs

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9. Conforme au règlement standard VHC FFSA 2012. Il sera établi :

Un classement catégorie 1 et 1s confondues

Un classement catégorie 2 et 2s confondues

Un classement catégorie 3 et 3s confondues

Et un classement à l'indice de performance

ARTICLE 10. PRIX

10.1. les prix : non applicable.

10.2.1. Les coupes : les premiers de chaque catégorie recevront une coupe ou un trophée

10.2.2. La remise des prix aura lieu **le dimanche 09 juin 2012 à 10h30 place de l'évêché MOUZILLON.**

Les concurrents classés qui ne se présenteraient pas perdront le bénéfice de leur prix.

